



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

trisomie

Question écrite n° 91997

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la trisomie 21, les structures d'accueil et la prise en charge des personnes atteintes de cette maladie. Près de 350 enfants naissent chaque année avec cette maladie. L'espérance de vie des personnes trisomiques augmente régulièrement ; en quinze ans, elle est passée de vingt-cinq à quarante-neuf ans. Les avancées de la recherche sur cette anomalie génétique nécessitent de financements importants et le soutien aux recherches ciblées sur cette anomalie s'avère parfois insuffisant. Par ailleurs, il faut également permettre que ces enfants déficients mentaux soient accueillis dans les meilleures conditions possibles. Or le retard de la France en matière d'accueil des enfants déficients mentaux est important. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire savoir l'action du Gouvernement en termes d'accueil de ces personnes et de soutien à la recherche sur cette maladie génétique, car, malgré leur déficience intellectuelle, une adaptation de la pédagogie, des dispositifs de scolarisation et d'un accompagnement appropriés peuvent être envisagés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91997

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 avril 2006, page 4120